

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2024-2025

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Bureau de Montréal :
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca
Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [X](#)

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2024
ISBN : 978-2-550-98033-9

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2024

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Juillet 2024

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte concernant les services offerts aux personnes handicapées, s'adresser à :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca/fr/institut/centre-dinformation-et-de-documentation

Ce document est disponible sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante : statistique.quebec.ca/fr/fichier/plan-d-action-a-l-egard-des-personnes-handicapees-2024-2025.pdf.

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024). Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2025, [En ligne], Québec, L'Institut, 26 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/plan-d-action-a-l-egard-des-personnes-handicapees-2024-2025.pdf].

Ce document est disponible en médias adaptés. Pour en faire la demande, veuillez communiquer avec le Centre d'information et de documentation au cid@stat.gouv.qc.ca ou à l'un des numéros suivants : 418 691-2401 ou 1 800 463-4090.

Mot du statisticien en chef

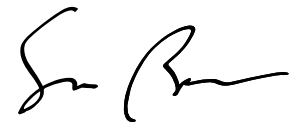
Conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E20.1), l'Institut de la statistique du Québec dépose son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2025.

Soucieux de s'inscrire dans une démarche visant à promouvoir l'équité, l'Institut réitère son engagement à identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et à déterminer les mesures à prendre pour les réduire. Le plan d'action présente le bilan des réalisations de la dernière année ainsi que les mesures retenues pour l'exercice 2024-2025. Soulignons que des membres du personnel ayant un handicap ont été invités à se prononcer dans le cadre des travaux de mise à jour du plan.

Cette année, les travaux du comité consultatif de l'Institut ont permis à l'organisation de renforcer son plan d'action et d'ajouter deux mesures en lien avec la mission de l'Institut. Toutes les mesures mises en place par l'Institut témoignent de sa volonté de faciliter l'accès à ses produits et services pour l'ensemble de la population et d'assurer à son personnel un environnement de travail inclusif. Les indicateurs retenus permettent également de faire un meilleur suivi des différentes réalisations.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission, l'Institut est fier de pouvoir continuer à contribuer au développement des connaissances sur l'incapacité, en produisant et en diffusant des informations statistiques à ce sujet.

Le statisticien en chef,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simon Bergeron'.

Simon Bergeron

Table des matières

Mot du statisticien en chef	4
1 Portrait de l'Institut de la statistique du Québec	6
Mission	6
Vision : <i>Une organisation statistique performante au service d'une société québécoise en évolution</i>	7
Mandats	7
2 Groupe de travail responsable du plan d'action	8
Création du comité consultatif responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	8
3 Consultation des personnes handicapées	9
4 Contribution de l'Institut en matière d'information statistique sur l'incapacité	10
Principaux travaux réalisés par l'Institut sur l'incapacité	11
Travaux réalisés en 2023-2024	11
Travaux en cours ou à venir	11
5 Reddition de comptes	12
Mesures d'accommodement	12
Plaintes	12
6 Bilan des réalisations en 2023-2024	13
7 Mesures retenues pour 2024-2025	21

Portrait de l'Institut de la statistique du Québec

L'Institut de la statistique du Québec a été constitué en avril 1999 avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.011). Au 31 mars 2024, il comptait 460 membres dans son personnel régulier ou occasionnel, dont 105 intervieweurs et intervieweuses. Au cours de la période 2023-2024, 81 enquêtes ont été réalisées en tout ou en partie, et 284 682 questionnaires ont été remplis. De ses travaux découlent un nombre important de publications et d'informations statistiques sur des thèmes variés¹.

Les locaux de l'Institut sont situés aux endroits suivants :

- 200, chemin Sainte-Foy,
Québec (Québec) G1R 5T4
- 1200, avenue McGill College,
Montréal (Québec) H3B 4J8

Six centres d'accès aux données de recherche (CADRISQ) sont également accessibles à Québec, à Montréal et à Sherbrooke.

Mission

L'Institut de la statistique du Québec est un organisme gouvernemental dont la mission est de fournir des informations statistiques fiables et objectives quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes. L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement, à l'exception de l'information que ceux-ci produisent à des fins administratives. Il est aussi le responsable de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général (RLRQ, chapitre I 13.011, article 2).

L'Institut a également pour mission d'assurer la communication, à des fins de recherche, de renseignements détenus par des organismes publics aux chercheurs liés à un organisme public.

À titre d'agence statistique gouvernementale, l'Institut représente le Québec auprès de Statistique Canada et auprès des responsables statistiques des autres provinces et territoires canadiens.

1. Pour un portrait complet des informations statistiques produites et diffusées par l'Institut, consulter le rapport annuel à l'adresse : statistique.quebec.ca/fr/institut/notre-organisation/acces-information/documents-d-interet-public.

Vision : Une organisation statistique performante au service d'une société québécoise en évolution

L'Institut de la statistique du Québec est une organisation innovante, reconnue pour son expertise, son efficacité et la qualité de ses services. Il vise à être la principale source d'information statistique objective et fiable concernant le Québec.

Le contenu statistique produit par l'Institut enrichit les connaissances, éclaire les débats et appuie la prise de décision des différents acteurs de la société québécoise. Il est ainsi primordial pour l'organisation d'adapter son offre de services et sa programmation statistique aux besoins évolutifs de ses partenaires et de la société en général. L'intérêt grandissant pour les travaux de l'Institut amène l'organisation à vouloir demeurer performante, tant au bénéfice de ses clientèles que de celui de son personnel.

Mandats

L'Institut réalise des mandats statutaires en matière de rémunération, de démographie, de développement durable ainsi que d'occupation et de vitalité du territoire. Il maintient des partenariats de longue date sur les questions économiques, sociales, culturelles et de santé. Il mène des enquêtes d'intérêt public pour le Québec, produit de nombreuses publications et diffuse des données fiables et pertinentes sur la réalité québécoise afin que la population soit mieux informée et que les décideurs puissent prendre des décisions éclairées.

Groupe de travail responsable du plan d'action

Le Secrétariat général et Affaires juridiques est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du présent plan d'action. La secrétaire générale de l'Institut agit à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées. Elle est appuyée par la responsable du plan d'action et par un comité consultatif.

Création du comité consultatif responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

L'Institut a mis sur pied un comité consultatif à l'interne afin de favoriser les échanges et, ultimement, de mieux cerner les obstacles et de définir les mesures correctrices à prendre. Le comité favorise l'implication des

personnes présentant un handicap ; il est composé de neuf personnes, dont une en situation de handicap, et représente chacune des unités suivantes :

- le Secrétariat général et Affaires juridiques (SGAJ) ;
- la Direction des ressources financières et matérielles (DRFM) ;
- la Direction des ressources humaines (DRH) ;
- la Direction des technologies de l'information (DTI) ;
- la Direction de la gestion de la collecte (DGC) ;
- la Direction des enquêtes de santé (DES) ;
- la Direction de la diffusion et des communications (DDC).

Le statisticien en chef de l'Institut est responsable d'approuver et d'adopter le plan d'action annuel.

Consultation des personnes handicapées

Comme l'Institut tient à promouvoir la pleine participation de toutes les personnes, des membres du personnel ayant indiqué une situation de handicap ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du plan d'action de cette année. En janvier 2024, l'ensemble du personnel a été invité à donner son avis sur le plan d'action.

À tout moment, il est possible d'adresser des commentaires ou des suggestions aux personnes responsables du plan d'action.

Contribution de l'Institut en matière d'information statistique sur l'incapacité

Étant l'organisme gouvernemental qui a pour mission de fournir des informations statistiques fiables et objectives sur tous les aspects de la société québécoise, l'Institut couvre de nombreux domaines, dont la santé et le bien-être des personnes. Dans ce contexte, l'Institut peut être appelé à produire et à diffuser des données relatives à l'incapacité, qu'elles soient issues d'enquêtes réalisées par l'ISQ ou par Statistique Canada, qui mène de manière périodique une enquête sur ce sujet. L'incapacité réfère à toute personne qui présente une déficience entraînant

une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Dans les études réalisées par l'ISQ sur la santé, mais aussi sur d'autres sujets connexes, la mesure de l'incapacité peut être parfois intégrée en tant que variable de croisement. En diffusant ces informations, l'Institut contribue, dans le cadre de sa mission, au développement des connaissances sur l'incapacité, au bénéfice de tous les intervenants spécialisés en cette matière et, ultimement, des personnes handicapées au Québec.

Principaux travaux réalisés par l'Institut sur l'incapacité

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) est un partenaire de longue date de l'Institut en matière de production statistique concernant la situation des personnes vivant avec une incapacité au Québec. C'est ainsi que l'Institut a réalisé, pour le compte de l'OPHQ, des compendiums de données statistiques pour le Québec à partir des deux dernières éditions de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI), menées par Statistique Canada en 2012 et en 2017. Aussi, une étude sur l'aptitude au travail des personnes inactives ayant au moins une incapacité a été réalisée par l'Institut en 2022 pour le compte de l'OPHQ et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS), et est disponible sur son site Web.

Travaux réalisés en 2023-2024

En juillet 2023, Statistique Canada a avisé l'Institut d'une erreur dans la base de données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) à partir de laquelle l'Institut avait réalisé un important compendium de données pour l'OPHQ. L'Institut a donc procédé aux travaux nécessaires de manière à fournir à l'OPHQ un fichier corrigé pour l'ensemble du compendium. En novembre 2023, le fichier corrigé a été livré à l'OPHQ.

Travaux en cours ou à venir

Au cours de l'année 2022-2023, l'Institut a mis sur pied un comité de travail composé d'experts de l'OPHQ ainsi que de l'Institut qui avait comme objectif de réfléchir à la meilleure façon d'intégrer, dans les enquêtes de santé, des questions qui permettraient d'identifier les personnes présentant une incapacité. Les premières discussions de ce comité ont eu lieu en 2023-2024 et les travaux se poursuivront en 2024-2025.

Reddition de comptes

La politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* a pour but de mettre en place au sein de l'Administration toutes les conditions qui permettent aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public. C'est en raison de l'existence de cette politique que l'Institut rend compte dans son plan d'action des mesures d'accommodement dont il s'est doté pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents et aux services ainsi que du nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public.

Mesures d'accommodement

L'Institut offre, à la demande d'une personne ayant une incapacité, des mesures d'accommodement afin d'assurer un service de qualité et un accès aux documents. Au cours de l'exercice financier 2023-2024, la DDC n'a reçu aucune demande d'accommodement.

Plaintes

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, aucune plainte relativement à la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* n'a été transmise à la DDC.

Bilan des réalisations en 2023-2024

Axe 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2023-2024	Responsables
1. Les communications visant à sensibiliser les gestionnaires aux enjeux liés à l'embauche des personnes handicapées sont limitées.	1.1 Accompagner les gestionnaires dans le processus d'embauche d'une personne handicapée.	Proportion des démarches d'accompagnement réalisées	Réalisé Aucune embauche n'a nécessité de démarche d'accompagnement.	DRH
2. Les mesures favorisant l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées sont méconnues.	2.1 Suivre le taux de représentativité des personnes handicapées	Taux de représentativité des personnes handicapées	Réalisé 1 % pour le personnel régulier et 2,4 % pour le personnel occasionnel	
	2.2 Lors de l'embauche d'une personne handicapée, procéder à l'évaluation de ses besoins et adapter les mesures d'accompagnement requises.	Pourcentage des nouveaux membres du personnel ayant déclaré un handicap qui ont été contactés Nombre de démarches d'accompagnement réalisées	Réalisé Aucune embauche n'a nécessité de démarche d'évaluation et d'adaptation des mesures d'accompagnement.	

Suite à la page 14

Axe 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2023-2024	Responsables
2. Les mesures favorisant l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées sont méconnues.	2.3 Lors de l'embauche d'une personne handicapée, accompagner les gestionnaires et leur donner des outils au besoin.	Pourcentage des gestionnaires accompagnés lors de l'embauche d'une personne handicapée	Réalisé 100 % des gestionnaires Dans le cadre d'un processus de sélection, quatre séances visant la passation de moyens d'évaluation ont été adaptées afin de répondre aux besoins de personnes ayant déclaré un handicap.	DRH
	2.4 Inviter l'ensemble du personnel ayant déclaré un handicap à se prononcer sur son niveau de satisfaction à l'égard de son accueil et de son intégration.	Taux de satisfaction du personnel par rapport à son accueil et à son intégration	Non réalisé Considérant le risque d'identification associé au petit nombre de nouvelles ressources ayant déclaré un handicap, cette mesure n'a pas été retenue.	
	2.5 Coordonner les actions prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Tenir, au besoin, des rencontres avec le comité consultatif.	Nombre de rencontres du comité consultatif	Réalisé Une rencontre du comité consultatif – 22 mars 2024	SGAJ et DRH
	2.6 Inviter l'ensemble du personnel ayant déclaré un handicap à se prononcer sur le plan d'action.	Publication d'une manchette intranet afin d'inviter le personnel à se prononcer sur le plan d'action	Réalisé 19 février 2024	

Suite à la page 15

Axe 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2023-2024	Responsables
3. L'environnement de travail ne répond pas toujours adéquatement aux besoins d'une personne handicapée.	3.1 Dès l'arrivée d'une nouvelle personne handicapée, faire faire une évaluation du poste de travail et des outils par le ou la responsable de l'ergonomie afin de voir à ce que l'environnement de travail réponde pleinement aux besoins liés à la condition de cette personne.	Pourcentage d'évaluations réalisées après l'embauche de personnes handicapées	Réalisé Aucune arrivée n'a nécessité de démarche d'évaluation	DRH
4. L'existence, à l'intérieur de l'organisation, de personnes-ressources responsables de recueillir les préoccupations des membres du personnel en ce qui concerne les besoins d'accommodement est méconnue. La disponibilité de certains outils l'est également.	4.1 Faire connaître au personnel les outils et les personnes-ressources à leur disposition en cas de besoins d'accommodement.	Rappel annuel de l'existence de la section intranet prévue à cette fin	Réalisé 31 mai 2023	SGAJ

Axe 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2023-2024	Responsables
5. La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut sur un ensemble de thématiques, et plus particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, exigent l'adaptation des modes de collecte à la réalité des personnes handicapées.	5.1 L'Institut porte une attention particulière aux besoins des personnes répondantes handicapées et leur donne accès, à leur demande, à des modes de collecte adaptés. Deux modes de collecte (questionnaires Web et téléphonique) sont presque toujours offerts d'emblée aux répondants.	Nombre de signalements et de suivis réalisés	Réalisé Aucun signalement n'a été fait	DGC
6. L'obtention de données statistiques sur la population des personnes handicapées ou vivant avec des incapacités au Québec présente des difficultés.	6.1 L'Institut a mis sur pied un comité de travail qui a comme objectif de réfléchir à la meilleure façon d'intégrer dans les enquêtes de santé des questions pouvant identifier ce sous-groupe de la population. Ce comité devra faire le pont avec les spécialistes de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).	Nombre et nature des rencontres du comité de travail	Réalisé Deux rencontres Des échanges ont eu lieu entre les spécialistes de l'OPHQ et de la Direction de la méthodologie et de la Direction des statistiques de santé de l'ISQ. Une première rencontre a eu lieu le 22 septembre 2023. Une question pour mesurer l'incapacité a été proposée par le comité de travail et il est probable qu'elle puisse être testée dans une enquête menée en 2024-2025 par l'Institut.	DES et DM

Suite à la page 17

Axe 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2023-2024	Responsables
7. L'Institut produit de nombreux documents, tableaux, images et graphiques pouvant être difficiles à lire pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	7.1 Intégrer au quotidien les nouvelles solutions informatiques répondant aux standards d'accessibilité. L'Institut utilise actuellement les logiciels suivants : • Jaws (Job Access With Speech), un logiciel de revue d'écran pour les personnes ayant une incapacité visuelle ; • Dreamweaver, un logiciel destiné à favoriser l'accessibilité des sites Web ; • Des modules d'extension (plug-in) pour les navigateurs Chrome et Firefox, qui permettent de vérifier l'accessibilité des sites Web de l'Institut ; • Le logiciel de création de graphiques interactifs Highcharts, qui comprend un module d'accessibilité intégré.	Nombre et nature des développements réalisés à l'interne	Réalisé Il n'y a pas eu de nouveau développement réalisé cette année. Néanmoins, pour toutes ses nouvelles diffusions, l'Institut applique, autant que possible, les bonnes pratiques en matière d'accessibilité, notamment l'insertion de versions textuelles sous les images informationnelles et de textes alternatifs descriptifs dans les métadonnées des fichiers images informatives, l'ajout de tableaux de données ou de liens vers les tableaux sous les images des graphiques, et l'intégration de sous-titres pour les vidéos.	DTI et DDC
	7.2 Pour les productions statistiques diffusées dans un tableau de données sur le site Web de l'Institut, les données statistiques sont généralement téléchargeables en format Excel sur la même page Web. Pour les productions statistiques publiées en format PDF, l'Institut fournit, par son Centre d'information et de documentation (CID), un service de renseignements et offre, sur demande, la conversion dans un format accessible.	Nombre et nature des demandes de conversion traitées au CID	Réalisé Il n'y a eu aucune demande de conversion adressée au CID.	DDC

Suite à la page 18

Axe 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2023-2024	Responsables
8. L'accessibilité physique des bâtiments et des locaux.	8.1 Appliquer dans la réalisation des projets d'aménagement des locaux les mesures visant une conception sans obstacle et une accessibilité universelle en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	Taux de projets d'aménagement réalisés selon les normes d'accessibilité	Réalisé 100 % des projets ont été réalisés selon les normes d'accessibilité Cependant, nous sommes toujours en attente de la réfection de la rampe d'accès pour personnes handicapées à l'entrée du bâtiment.	DRFM

Axe 3 – Approvisionnement accessible

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2023-2024	Responsables
9. La prise en compte de la diversité des types d'incapacité dans les processus d'acquisition.	9.1 Prendre en compte les critères d'analyse favorisant une approche inclusive lors des achats, comme prévu dans la Politique d'acquisitions et de dispositions écoresponsables de l'Institut.	Pourcentage d'achats effectués selon une approche inclusive	Réalisé 100 % réalisés selon une approche inclusive Par exemple : achats de tables électriques, de fauteuils, de bras articulés pour écrans et de supports pour ordinateurs portables permettant un ajustement personnalisé des postes non assignés.	DRFM
	9.2 Porter une attention particulière aux critères d'accessibilité dans les appels d'offres produits par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).	Pourcentage des appels d'offres tenant compte de critères d'accessibilité	Réalisé 100 % des appels d'offres ont tenu compte de critères d'accessibilité	

Axe 4 – Sensibilisation et formation du personnel

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2023-2024	Responsables
10. L'approche client auprès d'une personne handicapée demande une attention particulière.	10.1 Offrir de la formation favorisant une meilleure communication avec les personnes handicapées au personnel nouvellement en poste qui offre un service aux citoyens.	Offre de la formation au personnel visé	Réalisé Le personnel visé a visionné les capsules d'autoformation : Mieux accueillir les personnes handicapées se trouvant sur le site de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).	DDC et DRH

Suite à la page 20

Axe 4 – Sensibilisation et formation du personnel (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Résultats 2023-2024	Responsables
11. La situation des personnes handicapées n'est pas toujours bien connue.	11.1 Sensibiliser le personnel à la réalité vécue par les personnes handicapées et promouvoir des activités favorisant leur intégration.	Nombre et nature des activités de sensibilisation et de promotion effectuées	Réalisé Deux manchettes intranet ont été diffusées : - le 31 mai 2023, à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées (du 1^{er} au 7 juin); - le 1^{er} décembre 2023, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées (qui se tient le 3 décembre de chaque année).	SGAJ et DRH
	11.2 Publier une nouvelle sur le site intranet de l'Institut lors de la parution annuelle du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées afin de le promouvoir.	Date de publication	Réalisé 29 juin 2023	SGAJ
12. Les mesures d'urgence en place peuvent être méconnues ou mal adaptées.	12.1 Veiller à ce que les personnes handicapées et leur gestionnaire connaissent les mesures d'urgence adaptées.	Évaluation des besoins des personnes handicapées (DRH) Mesures d'urgence adaptées à des besoins particuliers (DRFM)	Réalisé Les personnes ayant des besoins particuliers sont invitées à informer les agents de sécurité à leur arrivée dans le bâtiment.	DRFM et DRH
	12.2. Mettre à la disposition du personnel une formation sur les mesures d'évacuation d'urgence à suivre obligatoirement et les informer des mesures adaptées aux besoins particuliers des personnes handicapées dans des situations d'urgence. Faire immédiatement un suivi auprès des collègues lorsqu'un besoin d'accommodement particulier se présente.	Disponibilité d'une formation à jour dans l'intranet	Réalisé En continu	DRFM

Mesures retenues pour 2024-2025

Axe 1 – L'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
1. Les mesures favorisant l'accueil, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées sont méconnues.	1.1 Mesurer le taux de représentativité des personnes handicapées	Taux de représentativité des personnes handicapées	31 mars 2025	DRH
	1.2 Procéder à l'évaluation des besoins et adapter les mesures d'accompagnement lors de l'embauche d'une personne handicapée.	Nombre d'évaluation des besoins et d'adaptation des mesures d'accompagnement	31 mars 2025	
	1.3 Accompagner les gestionnaires et leur donner des outils au besoin, lors de l'embauche d'une personne handicapée.	Nombre de gestionnaires accompagnés	31 mars 2025	
	1.4 Consulter les membres du personnel ayant une incapacité afin d'avoir une meilleure compréhension de leur réalité et de mieux connaître les mesures pouvant faciliter leur intégration.	Taux de participation à la consultation	Quinquennale Dernier exercice : 2020-2021 Prochain exercice : 2025-2026	SGAJ et DRH

Axe 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
2. La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut sur un ensemble de thématiques, et plus particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, exigent l'adaptation des modes de collecte à la réalité des personnes handicapées.	2.1 Fournir l'accès à des modes de collecte adaptés aux personnes répondantes. L'Institut porte une attention particulière aux besoins des personnes répondantes ayant un handicap. Deux modes de collecte (questionnaires Web et téléphonique) sont presque toujours offerts d'emblée.	Nombre de signalements et de suivis réalisés	31 mars 2025	DGC
3. L'Institut produit de nombreux documents, tableaux, images et graphiques pouvant être difficiles à lire pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	3.1 Intégrer les nouvelles solutions informatiques répondant aux standards d'accessibilité. L'Institut utilise actuellement les logiciels suivants : • Jaws (Job Access With Speech), un logiciel de revue d'écran pour les personnes ayant une incapacité visuelle ; • Dreamweaver, un logiciel destiné à favoriser l'accessibilité des sites Web ; • Des modules d'extension (plugin) pour les navigateurs Chrome et Firefox, qui permettent de vérifier l'accessibilité des sites Web de l'Institut ; • Le logiciel de création de graphiques interactifs Highcharts, qui comprend un module d'accessibilité intégré.	Nombre et nature des développements réalisés à l'interne	31 mars 2025	DTI et DDC

Suite à la page 23

Axe 2 – Accessibilité des produits et services de l'Institut et des lieux physiques (suite)

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
3. L'Institut produit de nombreux documents, tableaux, images et graphiques pouvant être difficiles à lire pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	3.2 Offrir, sur demande, la conversion dans un format accessible pour les productions statistiques publiées en format PDF. Les productions statistiques diffusées dans un tableau de données sur le site Web de l'Institut sont généralement téléchargeables en format Excel sur la même page Web.	Nombre et nature des demandes de conversion traitées au CID	31 mars 2025	DDC
4. L'accessibilité physique des bâtiments et des locaux.	4.1 Appliquer dans la réalisation des projets d'aménagement des locaux les mesures visant une conception sans obstacle et une accessibilité universelle en fonction de leur faisabilité générale et des améliorations fonctionnelles qu'elles présentent.	Nature des projets d'aménagement réalisés selon les normes d'accessibilité	31 mars 2025	DRFM
5. La prise en compte de la diversité des types d'incapacité dans les processus d'acquisition.	5.1 Prendre en compte les critères d'analyse favorisant une approche inclusive lors des achats, comme prévu dans la Politique d'acquisitions et de dispositions écoresponsables de l'Institut.	Pourcentage d'achats effectués selon une approche inclusive	31 mars 2025	
	5.2 Porter une attention particulière aux critères d'accessibilité dans les appels d'offres produits par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).	Pourcentage des appels d'offres tenant compte de critères d'accessibilité	31 mars 2025	

Axe 3 – Sensibilisation et formation du personnel

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
6. L'approche client auprès d'une personne handicapée demande une attention particulière.	6.1 Offrir de la formation favorisant une meilleure communication avec les personnes handicapées au personnel nouvellement en poste qui offre un service aux citoyens et citoyennes.	Nombre et nature des formations offertes aux membres du personnel visés	31 mars 2025	DDC
7. Niveau de connaissance du personnel de l'Institut à propos de la réalité vécue par les personnes handicapées	7.1 Sensibiliser les membres du personnel à la réalité vécue par les personnes handicapées et promouvoir des activités favorisant leur intégration.	Nombre et nature des activités de sensibilisation et de promotion effectuées	31 mars 2025	SGAJ
	7.2 Publier une nouvelle sur le site intranet de l'Institut lors de la parution annuelle du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées afin de le promouvoir.	Date de publication	Dans les 15 jours suivant la parution du plan	
	7.3 Coordonner les actions prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées et tenir, au besoin, des rencontres avec le comité consultatif.	Nombre de rencontres du comité consultatif	31 mars 2025	
8. Les mesures d'urgence en place peuvent être méconnues ou mal adaptées.	8.1 Veiller à ce que les membres du personnel ayant déclaré un handicap et leur gestionnaire connaissent les mesures d'urgence adaptées.	Sensibilisation du personnel visé aux mesures d'urgence adaptées à leur besoin	En continu	DRFM

Axe 4 – Mission de l'Institut de la statistique

Obstacles	Mesures	Indicateurs de résultats	Échéancier	Responsables
9. Difficulté à obtenir des données statistiques sur la population des personnes handicapées ou vivant avec des incapacités au Québec.	9.1 Tenir des rencontres du comité de travail, qui a comme objectif de réfléchir à la meilleure façon d'intégrer dans les enquêtes de santé des questions pouvant identifier ce sous-groupe de la population, notamment pour faire le lien avec les spécialistes de l'OPHQ.	Nombre et nature des rencontres du comité de travail	31 mars 2025	DES et DM
	9.2 Inclure une question dans certains questionnaires d'enquêtes afin de mesurer l'incapacité.	Nombre d'enquêtes	31 mars 2025	DES et DGC
	9.3 Signer une entente avec l'OPHQ afin de réaliser un compendium de données pour le Québec tiré de la dernière édition de l'Enquête canadienne sur l'Incapacité (2022) menée par Statistique Canada.	Date de la signature de l'entente	31 mars 2025	DES

« Une organisation
statistique performante
au service d'une société
québécoise en évolution »

statistique.quebec.ca